



N° 6107
Reçue le 27.04.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 27.04.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 27 avril 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** concernant **l'organisation d'un diplôme d'études spécialisées en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie avec l'Université du Luxembourg.**

Le rapport « *État des lieux* des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg » de 2019 épingle la psychiatrie comme une des spécialisations en médecine les plus menacées par la pénurie de médecins. En outre, la pandémie du COVID-19 a, d'une part, mis en évidence l'importance des soins en santé mentale et, d'autre part, la pénurie flagrante de psychiatres et pédopsychiatres à laquelle le Grand-Duché de Luxembourg se voit confronté depuis des années.

Pour améliorer cette situation, un concept relatif à l'organisation d'un diplôme d'études spécialisées en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie à l'Université du Luxembourg a selon nos informations été présenté récemment à Madame la Ministre de la Santé ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

- 1. Madame et Monsieur les Ministres sont-ils favorables à l'organisation à court terme d'un diplôme d'études spécialisées en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie à l'Université du Luxembourg? Endéans quel délai le concept présenté à Madame et Monsieur les Ministres serait-il le cas échéant réalisable ?**
- 2. Est-ce que l'Université de Luxembourg a d'ores et déjà donné son aval pour l'organisation de la formation ?**
- 3. Combien de médecins psychiatres pourraient y être formés et dans quel délai la première promotion pourrait-elle en l'occurrence être prête à renforcer les rangs de leurs consœurs et confrères ?**
- 4. Madame et Monsieur les Ministres sont-ils favorables à ce que des synergies soient créées à l'Université du Luxembourg entre les filières de neurologie et de psychothérapie déjà existantes et la future filière en psychiatrie, afin que le travail d'équipe, s'avérant incontournable dans la pratique, puisse être ancré dans le système dès les études ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MH' with a stylized flourish.

Marc Hansen
Député

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lorsché' in a cursive style.

Josée Lorsché
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 6107 du 27 avril 2022 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché.

En réponse à la question parlementaire des honorables députés Marc Hansen et Josée Lorsché concernant l'organisation d'études de spécialisation en médecine psychiatrique à l'Université du Luxembourg, nous avons l'honneur de vous informer que nous serions favorables à l'organisation d'un tel programme d'études à l'Université du Luxembourg.

Ainsi, en date du 18 octobre 2021, le ministre de tutelle a saisi l'Université concernant une éventuelle introduction d'un ou de plusieurs nouveaux programmes d'études en médecine. Le comité de médecine et santé du conseil de gouvernance de l'Université a analysé les différentes options et la filière psychiatrie a émergé unanimement comme étant un des premiers choix. Lors de la réunion du conseil de gouvernance du 20 mai 2022, ce dernier a invité le recteur à analyser de façon plus approfondie l'opportunité et les modalités pratiques de l'organisation d'un programme d'études menant au diplôme d'études spécialisées en médecine dans la discipline de la psychiatrie dans la perspective du prochain plan quadriennal de l'Université du Luxembourg portant sur la période 2026 – 2029.

Rappelons que les formations de spécialisations en médecine sont en grande partie tributaires des capacités de formation clinique dans les établissements hospitaliers luxembourgeois. Pour les spécialisations ouvertes en 2021 (oncologie et neurologie) elles sont de trois à cinq médecins en voie de spécialisation engagés par année, soit d'un total de quinze à vingt-cinq postes en régime constant. Toute nouvelle spécialisation aura probablement une capacité de formation similaire.

Concernant la disponibilité des futurs diplômés pour le système de santé luxembourgeois, il y a lieu de signaler que la mise en place de programmes d'études en médecine présuppose l'ancrage des critères de formation par voie législative moyennant adaptation de la loi du 31 juillet 2020 portant organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg, dont notamment la durée minimale de formation. Signalons que pour les spécialisations en psychiatrie une durée minimale de formation de quatre années est requise en vertu de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Luxembourg, le 30 mai 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert